



## **Compte rendu circonstancié de la réunion publique du 22 juin 2026 à la mairie de Montmédy :**

**Incivilités et insécurité en centre-bourg – Secteur Place Raymond Poincaré et environs**

### Contexte et objectifs de la réunion

Une réunion publique s'est tenue le 22 juin 2026 à Montmédy en présence de 49 riverains, 8 élus municipaux et 2 représentants de la gendarmerie.

Elle faisait suite à des signalements répétés depuis plusieurs mois, voire plusieurs années pour certains habitants, concernant une dégradation continue de la tranquillité publique dans le centre-bourg.

Les objectifs principaux étaient :

- Recenser précisément les faits subis par les riverains,
- Mettre en lumière la réalité et l'ampleur des troubles,
- Interpeller les autorités compétentes,
- Identifier des pistes d'action concrètes.

### Constat général : une dégradation durable et multiforme

Les témoignages convergent vers un niveau de nuisances devenu insupportable et chronique, touchant plusieurs secteurs :

- Place Raymond Poincaré (épicerie des troubles)
- Rue Mabilie
- Rue de la Buse
- Avenue de la 2ème DB
- Place du Fort Mutin
- Et plus récemment, élargissement avenue de Verdun

### Temporalité des faits

Les troubles surviennent principalement à partir de 18h jusqu'à très tard dans la nuit, voire au petit matin. Ils empêchent un grand nombre de riverains de dormir normalement depuis des mois, voire des années.

### Nature des faits signalés (éléments détaillés et circonstanciés)

Nuisances et troubles à l'ordre public :

- Rassemblements en soirée avec consommation importante d'alcool
- Tapage nocturne récurrent (cris, insultes, provocations)
- Comportements agressifs et intimidants
- Multiplication d'altercations entre individus et avec des riverains



Certaines situations font état de menaces, de peur ressentie par des habitants, notamment des mères isolées contraintes de sortir tôt le matin pour le travail.

Rodéos urbains et insécurité routière :

- Circulation de deux-roues motorisés et voitures à vive allure à des horaires inadaptés
- Rodéos urbains fréquents sur la place Poincaré
- Phénomènes également observés :
  - Rue de la 2ème DB
  - Petite place du château d'eau (squat de mobylettes et voitures) de cette même rue

Ces comportements constituent :

- Un danger immédiat pour les riverains,
- Une occupation illégitime et agressive de l'espace public.

#### Dégradations et atteintes aux biens

- Mobiliers urbain et privé détériorés
- Cas de poubelles incendiées ou volées
- Tags sur habitations
- Bris de vitres volontaires (rue de la Buse, avec dépôt de plainte resté sans suite identifiable)
- Jets d'œufs sur façades et véhicules (Place du Fort Mutin – périodes d'octobre 2025 et mars 2026)

Un dépôt de plainte récent avec témoin concernant du mobilier urbain dégradé n'a toujours pas été traité plus de deux semaines après les faits, malgré la présence de témoins connus et mentionnés lors du dépôt de plainte.

#### Activités délictueuses et violences

- Points de deal signalés, notamment à proximité du kebab, rue Saint Michel
- Individus cagoulés impliqués dans des rixes
- Présence non pas d'un groupe unique mais de plusieurs groupes distincts, évoluant selon les plages horaires (constat confirmé par les images recueillies)

Éléments de preuve transmis

- 14 photos et vidéos en seulement 3 semaines concernant la place Poincaré
- De nombreux autres éléments documentés par les riverains

Ces preuves témoignent :

- Du caractère massif et répété des faits,
- De leur réalité incontestable,
- De leur concentration géographique.



## Conséquences sur la population

Impact sur la qualité de vie :

- Privation de sommeil
- Stress permanent
- Dégradation du cadre de vie

Sentiment d'insécurité :

- Peur de sortir à certaines heures
- Crainte d'escalade de la violence
- Anticipation d'un drame inévitable à moyen terme

Impact économique et social

- Départs anticipés de locataires
- Difficultés croissantes pour maintenir l'attractivité résidentielle
- Dévalorisation du centre-bourg

## Analyse critique : un double phénomène préoccupant

Les échanges font apparaître deux dynamiques particulièrement inquiétantes :

Un phénomène en aggravation

- Intensification des troubles
- Extension géographique
- Diversification des faits (incivilités → délinquance caractérisée)

Un sentiment généralisé

- Impuissance des riverains
- Absence de réponse perçue des forces de l'ordre
- Sentiment d'impunité totale des auteurs de troubles

Cette situation est unanimement jugée inacceptable par les participants.

## Actions engagées par la municipalité

Plusieurs mesures ont déjà été prises :

- Transmission systématique des faits à la gendarmerie
- Prise d'un arrêté municipal interdisant consommation d'alcool et troubles à l'ordre public (15 mai 2026)
- Lancement du recrutement d'un policier municipal
- Déploiement prévu de vidéoprotection au plus tard à l'automne 2026 (dont 2 points place Poincaré)
- Saisine du commandement de la gendarmerie pour renforcement des dispositifs (dont PSIG)



### Attentes exprimées vis-à-vis de la gendarmerie

Les participants expriment une attente claire, forte et immédiate :

Prise de conscience institutionnelle :

- Reconnaissance officielle du caractère récurrent et structurel du problème
- Inscription du sujet comme priorité opérationnelle

Actions opérationnelles attendues :

- Présence dissuasive renforcée en soirée et nuit
- Interventions systématiques sur signalement
- Lutte ciblée contre les rodéos urbains
- Démantèlement des points de deal
- Traitement rapide des plaintes

Coordination renforcée

- Travail étroit avec la municipalité
- Adaptation des moyens aux réalités du terrain
- Implication éventuelle du niveau départemental

### Conclusion – Alerte formelle

La situation observée à Montmédy relève désormais :

- D'un trouble grave et durable à l'ordre public,
- D'un enjeu de sécurité des personnes,
- D'un risque réel de basculement vers des faits plus graves.

Malgré les actions engagées par la municipalité, l'absence de résultats visibles à ce jour génère :

- Un profond sentiment d'abandon,
- Une perte de confiance,
- Et une montée des tensions.

En conséquence, il est formellement demandé aux autorités de gendarmerie :

- De placer ce secteur en priorité d'intervention,
- De déployer sans délai un dispositif adapté,
- Et de restaurer durablement la tranquillité publique.

À défaut, les participants considèrent que les conditions d'un drame sont désormais réunies à court ou moyen terme.